

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Champ d'application - Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») s'appliquent de plein droit à toute relation commerciale entre la société Maison de l'emballage, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 3 rue des Clomarts – 77130 Montereau-Fault-Yonne (ci-après la « **Société** ») et tout client professionnel qui souhaite passer commande auprès de la Société (ci-après le « **Client** » et ensemble les « **Parties** »).

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société fournit au Client les produits ci-après définis. Les Conditions Générales de Vente prévalent sur tous autres documents émis par la Société, notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, schémas, maquettes, qui n'ont qu'une valeur informative.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter préalablement à toute commande. Toute commande passée par le Client auprès de la Société emporte de plein droit son adhésion, sans réserve ni restriction, aux Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes commandes passées auprès de la Société, quelles que soient les clauses figurant sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Article 2 – Produits

La Société vend des emballages, papiers, conditionnement, matériels et consommables, de quelque nature que ce soit, destinés aux professionnels (ci-après les « **Produits** »). La Société se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de faire évoluer la gamme de produits qu'elle propose.

Article 3 – Devis - Commandes

3.1 Les devis sont établis par la Société à partir des spécifications fournies par le Client, lesquelles doivent contenir toutes les données nécessaires à l'exécution de la commande. Les conditions du devis s'appliquent exclusivement aux Produits spécifiés dans le devis et n'engagent pas la Société pour tout autre Produit additionnel. Le devis n'est valable que pour une durée de quinze (15) jours suivant son établissement par la Société, sauf mention contraire. Le Client ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de normes, spécifications, prescriptions, réglementations et usage non expressément acceptés par la Société.

3.2 Tout devis doit faire l'objet d'une acceptation écrite, pure et simple, de la part du Client. En conséquence, toute commande ne sera ferme et définitive qu'à compter de la réception, par la Société, d'une confirmation écrite de l'acceptation du devis par le Client et réception, le cas échéant, du paiement de l'acompte.

3.3 Les commandes transmises à la Société sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la Société. En cas d'annulation de commande, en partie ou en totalité, par le Client, sans consentement préalable et écrit de la Société, la commande sera facturée et devra être payée en totalité par le Client.

3.4 En cas de rupture de stock ou d'indisponibilité, la Société informera le Client du délai prévisionnel sous lequel le Produit ou un produit équivalent sera disponible. La Société pourra alors, avec l'accord du Client, soit retarder la livraison initialement prévue jusqu'à ce que le Produit en rupture de stock soit à nouveau disponible, soit procéder à l'ajustement de la quantité des Produits. A défaut d'accord entre les Parties, il appartiendra à la Société de rembourser le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'annulation de la commande.

3.5 En raison des aléas de fabrication, le Client accepte l'existence d'une marge d'erreur jusqu'à 15% entre les quantités commandées et les quantités livrées.

Article 4 – Prix - Paiement

Les Produits sont fournis aux tarifs et selon les modalités de paiement figurant dans le devis établi par la Société et accepté par le Client dans les conditions de l'article 3 ci-dessus. Les prix des Produits sont indiqués en euros, s'entendent hors taxes et frais de livraison inclus, sauf mention contraire figurant sur le devis.

Les conditions et termes de paiement sont précisés dans le devis. A défaut, les Produits sont payables comme suit :

- (i) 40% à la signature du devis ;
- (ii) 30% au plus tard la veille de la livraison des Produits ;
- (iii) 30% sous trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les termes de paiement ne peuvent être ni retardés, ni modifiés, sauf accord préalable et écrit de la Société.

Tout retard de paiement donnera automatiquement lieu à l'application d'une pénalité de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) pour frais de recouvrement. La Société pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant.

En outre, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution de toutes commandes du Client jusqu'au complet paiement par le Client des sommes exigibles.

Il est expressément stipulé que la Société n'accepte aucune compensation entre toutes sommes dues par le Client et les sommes éventuellement dues par la Société.

Article 5 – Livraison

5.1 Les délais de livraison mentionnés dans le devis ou l'accusé de réception de la commande sont indicatifs. Aucun dépassement de ces délais, pour quelque cause que ce soit, ne pourra donner lieu au versement de dommages-intérêts, indemnité, pénalité, à un refus des Produits ou à une résolution des commandes en cours par le Client.

5.2 Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, sauf si la Société prend en charge l'organisation de la livraison. Le transfert des risques, de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès l'expédition de la commande, nonobstant le droit de réserve de propriété prévu à l'article 6 ci-après. Dans l'hypothèse où le transport est assuré par la Société, le transfert des risques s'opèrera dès réception des Produits par le Client. Pour les expéditions en France métropolitaine, le choix du mode d'acheminement et du transporteur relève exclusivement de la Société.

5.3 Les Produits livrés sont réputés conformes. Il appartient au Client de vérifier, au moment de la réception des Produits, leur état, la quantité, leur conformité avec les indications figurant sur le bulletin de livraison. Il appartient au Client de prouver l'existence des manquements, défauts et/ou anomalie. Le cas échéant, toute contestation ou réclamation concernant les Produits devra être formulée par le Client, par écrit, dans les trois (3) jours suivant la livraison des Produits et devra être adressée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception précisant le numéro du devis et de la commande et intégrant tous justificatifs y afférents. Passé ce délai ou faute d'avoir respecté le formalisme visé au présent article, les Produits seront réputés conformes en qualité et quantité à la commande.

5.4 Si le Client ne prend pas possession des Produits à la date prévue de livraison, la commande pourra être résiliée par la Société, dans les conditions prévues à l'article 8 des Conditions Générales de Vente. En tout état de cause, le Client supportera les frais de manutention et de stockage des Produits jusqu'à ce qu'il en ait pris possession, et le cas échéant, jusqu'à la résolution de la commande.

Article 6 - Réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits intervient à complet paiement du prix par le Client, en principal et accessoires. La restitution des Produits livrés et non payés pourra être exigée à tout moment par la Société, aux frais du Client, et quand bien même les Produits se trouveraient entre les mains d'un tiers possesseur.

La Société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité des Produits en possession du Client.

Dans tous les cas où la Société est amenée à faire jouer la présente clause, toute somme versée à titre d'acompte restera définitivement acquise à la Société à titre d'indemnité.

Le Client supporte tous les risques de perte ou de détérioration causés aux Produits pouvant survenir pendant la durée de la réserve de propriété, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le Client ne peut se soustraire, sous peine de dommages et intérêts, à la restitution des Produits, à la Société ou à toute personne mandatée par lui.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, les acomptes reçus par la Société lui seront acquise à titre d'indemnité, sans préjudice de tous autres droits et recours.

Article 7 - Garantie – Responsabilité

7.1 Les Produits fournis par la Société sont réputés conformes à la commande. La Société garantit, conformément aux dispositions légales, le Client contre tout défaut de conformité des Produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Produits, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client et dans la limite des stipulations ci-après.

La garantie de la Société ne s'applique pas en cas de vice provenant d'une conception imposée par celui-ci ou de conditions de stockage inadaptées.

Toute garantie est également exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, ainsi qu'en cas de détériorations provenant de négligences ou faute du Client.

7.2 Afin de faire valoir la garantie, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de leur découverte et dans les trois (3) jours suivant la livraison des Produits pour les vices apparents. Dans ce cas, la Société rectifiera, à ses frais exclusifs, selon les modalités agréées avec le Client, les Produits non-conformes ou viciés.

7.3 Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces stipulations, le Client doit aviser la Société des défauts qu'il impute aux Produits dans les conditions visées à l'article 7.2 ci-dessus et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts et pour y porter remède.

7.4 En toutes hypothèses, la responsabilité de la Société est limitée aux préjudices directs et matériels subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect et/ou immatériel subi par le Client ou un tiers, de quelque nature que ce soit, et est plafonné au montant hors taxes payé par le Client pour la fourniture des Produits.

Article 8 – Résolution

Toute commande pourra être résolue de plein droit, sans préjudice de tous autres droits et recours, en cas de manquement grave ou répété de l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations, dans un délai de quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure faisant expressément référence à la présente clause résolutoire, adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet.

Article 9 - Force majeure

La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée dans l'hypothèse où l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations est due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Par ailleurs, les Parties sont des partenaires commerciaux indépendants, responsables de leurs propres exploitations.

Article 10 – Imprévision

Chacune des Parties renonce à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu. En conséquence, chacune des Parties s'engage à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du contrat, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Article 11 – Données personnelles

Dans le cadre de la vente ou au cours de l'exécution de la commande, le Client pourra être amené à communiquer à la Société des données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « **RGPD** »). La Société prendra toutes mesures nécessaires pour préserver dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité les données à caractère personnel qu'elle serait amenée à collecter et/ou à traiter en application des Conditions Générales de Vente. La Société s'engage à ne conserver et/ou traiter ces données que pour la stricte exécution de la commande ou des opérations de vente conclues en application des présentes et veillera à leur intégrité et leur inaccessibilité aux tiers non expressément autorisés. La Société s'engage également à ne pas transférer ces données en dehors de l'Union Européenne sans l'accord préalable et écrit du Client, sauf à ce que lesdits transferts répondent aux garanties définies dans les articles 44 et suivants du RGPD. Enfin, si le Client a connaissance de l'existence d'une violation de données à caractère personnel au sens de l'article 4 du RGPD, il s'engage vis-à-vis de la Société à lui notifier cet incident dans un délai maximum de 48 heures à compter de la prise de connaissance de cette violation et à lui fournir, les informations lui permettant de respecter ses obligations de notifications auprès de la CNIL et ce dans le délai imparti par le RGPD (article 33 du RGPD). Enfin, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant ou concernant ses préposés, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, projets, études, plans, devis, échantillons, photographies, maquettes et tous autres documents remis par la Société au Client demeurent, en toutes circonstances, la propriété exclusive de la Société. La Société reste seule titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur lesdits documents.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents qui soit susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société.

Article 13 – Confidentialité

Toutes informations ou documents techniques, études, devis, ou offres que la Société remet au Client s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations de la Société, y compris les informations relatives aux Produits, promotions et conditions commerciales.

Article 14 - Renonciation

Le fait pour la Société de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des Conditions Générales de Vente, que ce soit de façon permanente ou temporaire, à l'égard du Client, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de la part de la Société à ladite clause.

Article 15 – Langue - Droit applicable – Juridiction compétente

Les Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans l'hypothèse où elles seraient traduites dans d'autres langues, seul le texte français fera foi. Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

TOUS DIFFERENDS RELATIFS A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION ET L'EXECUTION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DES COMMANDES OU DE TOUT

ACCORD PRIS EN APPLICATION DES PRESENTES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL COMPETENT DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Article 16 – Acceptation du Client

Les Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.